

# La propreté, un secteur qui recrute

13 Novembre 2013

## Stéphanie Monnin - Déléguée régionale Ile-de-France du Fare



**Le secteur de la propreté souffre d'un déficit d'image et d'une méconnaissance de ses métiers. La branche offre pourtant à ses salariés beaucoup de possibilités de formation et d'évolution professionnelle.**

*« L'Ile-de-France regroupe un tiers des entreprises, du nombre de salariés, et du chiffre d'affaires du secteur de la propreté. »*

### Pouvez-vous nous présenter les activités du secteur de la propreté ?

Elles sont très nombreuses : il y a de la propreté partout où des personnes vivent et circulent. Les entreprises du secteur travaillent dans l'entretien et le nettoyage des immeubles de bureaux et d'habitation. Elles peuvent aussi intervenir comme prestataires pour le milieu hospitalier, l'hôtellerie ou l'industrie. On les retrouve également dans les transports, dans l'entretien des aéroports, des gares, mais aussi des trains ou des avions. On peut aussi citer les salles de spectacle, les grandes surfaces, etc.

### Le secteur de la propreté en Ile-de-France présente-t-il des particularités ?

L'Ile-de-France se démarque par son poids : la région regroupe un tiers des entreprises, du nombre de salariés et du chiffre d'affaires du secteur. Mais on y retrouve les mêmes activités que sur le reste du territoire.

### Quelles sont les opportunités de recrutement dans le secteur ?

La propreté recrute plus de 25 000 CDI supérieurs au mi-temps chaque année au niveau national, dont 12 000 temps plein. Notre secteur souffre d'un déficit d'image et d'une méconnaissance de ses métiers. Peu de personnes choisissent de venir par vocation ou par choix. Beaucoup arrivent dans nos entreprises à l'occasion d'un CDD de remplacement, un recrutement qui se fait souvent par le bouche à oreille et la cooptation. Nous manquons aussi de jeunes : en Ile-de-France, seuls 6 % des salariés ont moins de 26 ans et 38 % ont plus de 45 ans. Pour anticiper les nombreux départs à la retraite à venir, la profession a fixé l'objectif : d'augmenter de 50 % le nombre de jeunes recrutés et qualifiés en apprentissage ou en contrat de professionnalisation d'ici à 2015.

### Quels sont les profils recherchés et les possibilités d'évolution ;?

En Ile-de-France, le secteur emploie environ 90 % d'ouvriers non qualifiés. Mais la propreté demande de maîtriser de réelles techniques. La branche a mis en place beaucoup de dispositifs pour accompagner la montée en compétences de ses salariés. En plus d'une offre de formation initiale allant du CAP au master, la branche a mis en place 6 Certificats de qualification professionnelle (CQP) qui offrent la possibilité aux salariés de poursuivre leur qualification.

### La branche de la propreté a-t-elle développé des dispositifs en direction des demandeurs d'emploi ?

Depuis 2012, nous avons mis en place en Ile-de-France ; des actions de préparation opérationnelle à l'emploi (POE) collectives. Ces stages professionnels permettent à des demandeurs d'emploi de découvrir notre secteur d'activité. Ils peuvent ensuite se former à nos métiers, notamment via un certificat de professionnalisation visant à l'obtention d'un CQP.

### Développez-vous également des formations pour le public en situation d'illettrisme ?

Nous avons créé le dispositif « Clés en main » pour les salariés de la branche. Au-delà des enseignements linguistiques, ce dispositif vise à acquérir certaines attitudes comportementales en entreprise pour des personnes qui n'ont pas un niveau d'employabilité suffisant au départ pour pouvoir évoluer.

### Quel est le futur de la propreté ? De nouveaux métiers sont-ils en train d'apparaître ?

La problématique croissante du développement durable fait évoluer notre secteur. Nos clients sont par exemple soumis à des réglementations de plus en plus strictes, notamment en matière de tri des déchets. Cela fait apparaître de nouveaux métiers, comme celui de responsable qualité environnement. Les entreprises et le législateur souhaitent aussi diminuer le travail de nuit et les horaires décalés. Nos « métiers de l'ombre » pourraient évoluer, et nos salariés être amenés à intervenir pendant les horaires de bureaux. Ce changement peut avoir des conséquences sur l'activité des agents de propreté.

Propos recueillis par Raphaëlle Pienne

**Tags** : [propreté](#) <sup>[1]</sup> | [Fare](#) <sup>[2]</sup> | [CQP](#) <sup>[3]</sup>